



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la résolution no 11-230, la session régulière du mois de septembre se tiendra le lundi 10 septembre 2012, à 19 h 30.

## TROISIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 3<sup>e</sup> paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 24 septembre 2012**.

Vous pouvez payer votre compte par Internet avec la Caisse Desjardins, la Banque Scotia et BMO Banque de Montréal.

**ATTENTION** : Nous désirons vous rappeler que les taxes scolaires ne se paient pas à la ville.

## DÉCHETS VOLUMINEUX – → CHANGEMENT DE DATE ←

Veuillez prendre note que la cueillette des déchets volumineux aura lieu le **mardi 16 OCTOBRE 2012** et non le 17 octobre tel qu'il avait été indiqué sur le calendrier. Nous rappelons que :

**Sont permis** : les déchets domestiques mesurant plus de 1,5 m de longueur ou dont le poids est supérieur à 25 kg, les meubles et appareils ménagers comme cuisinière, réfrigérateur, téléviseur, laveuse, sècheuse et autres.

**Sont interdits** : les résidus domestiques dangereux (comme la peinture, les solvants, les huiles pour lesquels il y a une collecte spécifique à l'automne au garage municipal), les pneus, les rebuts d'origine agricole (pièces de machineries, morceaux de clôture, etc.), les débris de construction et de démolition.

## NUMÉROS DE PORTE (numéros civiques)

Afin de faciliter le travail des services d'urgence (**ambulanciers, pompiers, policiers**) lors d'appels au 9-1-1 et le travail de l'employé de Postes Canada, nous vous demandons d'installer votre numéro de porte **visiblement** sur le devant de votre maison ainsi que les numéros d'appartements sur chacune des portes. Nous éviterons ainsi des délais qui pourraient avoir de graves conséquences. **C'est pour VOTRE SÉCURITÉ!**



## **ENTENTES LOISIRS**

La ville a signé des ententes loisirs avec les villes de Warwick et Asbestos pour l'année 2012. Ces ententes vous permettent de vous inscrire à certains sports et activités offerts dans ces villes. Vous devez présenter un formulaire d'accueil que vous vous procurez au bureau municipal de Kingsey Falls où vous devez payer le montant applicable selon l'activité choisie.

En ce qui a trait à la Ville de Victoriaville, la municipalité n'a pas renouvelé l'entente pour la présente année. Vous n'avez donc plus à vous procurer le formulaire d'accueil pour pouvoir vous inscrire. Toutefois, vous devrez acquitter les frais de non résidents au montant de 315 \$ par inscription, par activité lors de votre inscription.

## **PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF AUX FRAIS DE NON RÉSIDENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LES AUTRES MUNICIPALITÉS**

Le conseil municipal a adopté un programme de subvention afin de réduire le coût des frais de non résident appliqués par une autre ville pour l'utilisation de ses infrastructures de loisirs.

### **SUBVENTION**

La municipalité accorde une subvention d'un montant équivalent à 50 % des frais de non résident, sans égard à la ville, pour un maximum de 150 \$ par activité, par personne.

### **EXCLUSIONS**

Sont exclus du présent programme :

- Frais de non résident applicables à une activité déjà offerte sur le territoire de Kingsey Falls;
- Frais de non résident applicables aux cours de natation de niveau débutant au niveau junior 5 inclusivement qui sont assumés par la municipalité, jusqu'à concurrence de 50 \$ par inscription. Ce montant de 50 \$ est payé, à l'exception des cours qui se donnent entre le 15 juillet le 15 août, à raison d'une inscription par personne de janvier à juin inclusivement et d'une inscription par personne de septembre à décembre inclusivement.
- Tous autres frais ou tarifications applicables à une activité dispensée par un organisme autre que municipal.

### **MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La municipalité versera la subvention par chèque dans un délai de 30 jours suivant la réception du reçu des frais de non résident payés. Pour les inscriptions nécessitant un formulaire d'accueil, la subvention sera appliquée lors du paiement des frais de non résident directement à la Ville de Kingsey Falls.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser au bureau municipal : 819-363-3810.

## **COURS DE NATATION – CARNETS DE PROGRESSION**

Certains jeunes qui ont suivi un cours de natation au cours de l'été n'ont pas reçu leur carnet de progression. Vous pouvez venir les chercher au bureau municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

## **OBJETS ET VÊTEMENTS TROUVÉS**

Lors des activités de l'O.T.J., des vêtements et des objets ont été oubliés. Pour les réclamer, vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal.

## **REMERCIEMENTS AUX ÉTUDIANTS**

Nous remercions les étudiants qui ont œuvré pour la municipalité au cours de l'été et qui ont manifesté un enthousiasme et une assiduité exemplaire au travail. Leur travail a été apprécié tant de l'administration que de la population. .

À l'animation du terrain de jeux : Élisabeth Coutu, Roxane Granger, Nicolas Lachance, Jérôme Léveillé, Sarah-Eve Turcotte, Abigail Harness et Audrey Lachance;  
Piscine : Simon Janelle-Bombardier, Jean-Daniel Laroche et Marie-Laurence Lortie;  
Service d'infrastructures : Gabriel Fortier, Simon Godbout, Antoine Lavoie et David Lizotte-Gauthier, Jordan Pépin;  
Tennis : Emery Langlois.

## **PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

## **MAISONS À VENDRE**

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui est accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel [lfournier@kingseyfalls.ca](mailto:lfournier@kingseyfalls.ca) ou via le site internet [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

## **RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX**

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : [www.spaavic.com](http://www.spaavic.com).

Les heures d'ouverture sont : Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;  
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;  
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

## **JOURNÉE NORMAND MAURICE**

La 7<sup>e</sup> édition de la *Journée Normand Maurice* aura lieu le samedi 13 octobre 2012. Lors de cette journée, un point de dépôt sera mis à disposition des citoyens pour y recevoir les résidus domestiques dangereux (R.D.D.). Vous recevrez toutes les informations au cours des prochaines semaines.

### **RÉCUPÉRATION – Huiles usées et peintures**

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

**IMPORTANT** : Nous vous demandons de placer les liquides dans des **contenants hermétiques et solides (pas de contenant en verre)**. De plus, nous vous demandons **d'identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Nous vous rappelons que les contenants vides de peinture se recyclent aussi. Pour connaître les règles à suivre avant de récupérer ces contenants et le meilleur endroit où en disposer, nous vous invitons à consulter le site [www.ecopeinture.ca](http://www.ecopeinture.ca), dans la section *contenants vides*.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

### **UN BAC EST BRISÉ?**

Nous vous informons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, lorsque votre bac de déchets (noir), de matières recyclables (vert) ou de matières putrescibles (brun) est brisé lors de la collecte, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal, 819-363-3810, pour nous en informer. Un employé ira constater le bris et réparera ou remplacera le bac, selon le besoin. Un fonds a été créé au budget de la ville pour ce nouveau service.

### **VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES**

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

### **NUMÉRO POUR URGENCE MUNICIPALE**

Pour signaler une ***urgence MUNICIPALE SEULEMENT*** (aqueduc, égout, voirie) en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez composer le 819-751-3874 et on vous rappellera dans les minutes qui suivent. **Pour les autres urgences (incendie, ambulance), composez le 9-1-1.**

### **CONGÉ FÉRIÉ**

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 8 octobre 2012, jour de l'Action de grâce.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE